



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2021 A 20H30

Etaient présents : M. Joël NAUDIN, Maire, Mesdames et Messieurs Denis LAUBERT, Françoise BOISSE, Laurent BRUERE, Michel PERDEREAU, Evelyne GAUTIER Mary VOISIN, Florence DEPUICHAFFRAY, Jacky CORMIER, Julien PALIN, Romain BARRAULT, Laurence DANTAN, Florence GAUTHIER, Mathieu REDOUIN, Philippe DESIRE, Didier BUTTIEU, Jacqueline ESTIVAL, Nelly GUILLABEAU, Alain RICHET, Maud LAMBERT formant la majorité des membres en exercice

Absents ou excusés : Mesdames et Messieurs Sylvie PITOU, Charlotte LOISEAU, Joseph D'ORSO.

Madame Jacqueline ESTIVAL a été élue secrétaire.

Délibération n° 2021 – 46 :

Subventions 2021

Le conseil municipal a alloué les subventions aux diverses associations pour l'année 2021.

Délibération n ° 2021 –47 :

Communauté de Communes Beauce Val de Loire : création d'un centre de ressources avec la Communauté de Communes Grand Chambord sous la forme d'un syndicat mixte fermé

Le conseil municipal donne un avis favorable à la création d'un syndicat mixte fermé qui aura pour objet unique la gestion, l'animation et le développement d'un centre de ressources sur la ZAC des portes de Chambord à Mer destiné à accueillir tout type d'organismes, public et privé, du secteur tertiaire, exerçant des activités de prestations de service à destination des entreprises ou des particuliers, notamment dans les domaines de la formation et de l'emploi.

Délibération n ° 2021 – 48 :

Communauté de Communes Beauce Val de Loire : convention de mise à disposition de service

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'option assistance technique pour la gestion de la voirie et du domaine public ainsi que pour les interventions ponctuelles ou régulières des services techniques sur compétence communautaire.

Délibération n ° 2021 – 49 :

Syndicat Intercommunal de vidéo-protection : modification des statuts

Le conseil municipal valide l'intégration des communes de Cellettes, Chaumont-sur-Tharonne, Herbault, Mareuil-sur-Cher, Nouan-le-Fuzelier, Vouzon et donc la modification des statuts.

Délibération n ° 2021 – 50 :

Unité de méthanisation : avis du conseil municipal

Suite au dépôt du permis de construire de la SAS Agrigaz 41 pour la construction d'une unité de méthanisation et à la demande de la Direction Départementale des Territoires, le conseil municipal émet un avis favorable au projet.

Délibération n° 2021 –51 :

Lotissement de la guinguette : acquisition d'une parcelle

Le conseil municipal valide l'acquisition d'une parcelle d'environ 3700 m² appartenant aux consorts Rabier pour 20 000 €.

Des informations complémentaires sur les décisions prises par le Conseil Municipal peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la mairie.

Fait à OUCQUES, le 3 Juin 2021

Le Maire,

